



Administration communale de
Schifflange
B.P. 11
L-3801 Schifflange

N/Réf : 85702/PP-mb
Dossier suivi par : Philippe Peters
Tél. : 247 86827
E-mail : philippe.peters@mev.etat.lu

Concerne : Loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Modification ponctuelle du Plan d'aménagement général de la commune de Schifflange concernant des fonds sis à Schifflange, au lieu-dit « An der Ieweschter Millchen »

Monsieur le Bourgmestre,

Je me réfère à votre courrier du 23 octobre 2018 dans le contexte du dossier émarginé visant un changement d'affectation d'un terrain classé en zone d'activités économiques en zone mixte urbaine et zone d'habitation 1.

Vous proposez, après des échanges avec mes services, d'adapter la délimitation de la zone au sud-ouest pour maintenir des couloirs entre la forêt, faisant partie du réseau Natura 2000, et le projet d'urbanisation, de réaliser un espace vert public entre la bordure de la forêt et des jardins privés au sud-est ainsi que de maintenir le verger existant à l'ouest.

Compte tenu de ce qui précède, je partage l'appréciation de la commune que des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la loi modifiée du 22 mai 2008 ne sont pas prévisibles à travers la mise en œuvre du projet et que partant celui-ci ne nécessite pas une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales.

Pour garantir une mise en œuvre cohérente du projet, il est vivement recommandé de matérialiser la mise en œuvre des prédites mesures dans la partie réglementaire du PAG par un reclassement de la partie au sud-ouest en zone verte et la définition d'une servitude d'urbanisation pour réserver certaines parties de la zone à l'aménagement d'un espace vert public tout en y permettant uniquement des aménagements et équipements légers en relation avec la destination de cet espace vert public.

Je me permets de vous rappeler que conformément aux dispositions de l'article 2.7 de la prédite loi, la décision de ne pas réaliser une évaluation environnementale ainsi que les raisons qui auront abouti à cette conclusion devront faire l'objet d'une publicité adéquate.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Wagner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Mike Wagner
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information : Ministère de l'Intérieur, Administration de la Nature et des Forêts